**CITOYEN PRÊT**

# Extrait gratuit : Le livret du citoyen : le cahier d'étude, partie par partie (PDF)

Pour étudier le livret du citoyen du ministère de l'Intérieur (édition de mai 2026, 83 pages, gratuit) sans se perdre : ses 5 parties reprises en français simple, chapitre par chapitre, avec la page du livret à lire pour chaque point. Après chaque partie, 20 questions rédigées par Citoyen prêt et leur corrigé expliqué, avec la page à relire (100 au total, différentes de nos autres questions). Puis les annexes expliquées (Déclaration de 1789, charte), 40 mots clés, une frise des dates, les 13 régions et les 12 territoires d'outre-mer en tableaux, et un plan de lecture en 3 semaines avec un tableau de suivi. Le livret officiel n'est pas recopié : on le lit à côté, en PDF gratuit.

*Quelques pages tirées du livret complet. Contenu original rédigé par Citoyen prêt : ce ne sont pas des sujets officiels, et Citoyen prêt n'est lié à aucune administration ni à aucun jury.*

*Gratuit, sans inscription. Aucune préparation ne garantit un résultat.*

# Avant de commencer

## Ce cahier et le livret officiel

Le **livret du citoyen** est publié par le ministère de l'Intérieur. Il montre le niveau de connaissances attendu d'un candidat à la naturalisation. L'édition en vigueur est celle de **mai 2026** : elle a été approuvée par un arrêté du 3 juillet 2026. Elle compte **83 pages** et elle est **gratuite**.

Téléchargez-la sur le site du ministère (immigration.interieur.gouv.fr), à cette adresse : immigration.interieur.gouv.fr/sites/dgef/files/medias/documents/2026-07/LIVRET-DU-CITOYEN-2026.pdf (environ 19 Mo : sur téléphone, préférez le Wi-Fi).

Vérifiez la mention « Edition mai 2026 » en bas des pages : des éditions plus anciennes circulent encore.

Ce cahier ne remplace pas le livret et **ne le recopie pas**. Il vous aide à l'étudier. Pour chaque partie, vous trouvez :

- un **résumé en français simple**, chapitre par chapitre, avec la **page du livret** entre parenthèses, par exemple (p. 12) ;
- les points à retenir et les pièges fréquents ;
- **20 questions** rédigées par Citoyen prêt, puis leur **corrigé** expliqué, avec la page du livret à relire.

À la fin du cahier : les annexes du livret expliquées, **40 mots clés**, une **frise des dates**, la **carte des régions et des outre-mer** en tableaux, puis un **plan de lecture en 3 semaines**.

> **Important.** Citoyen prêt est un site indépendant, sans lien avec le ministère de l'Intérieur, les préfectures ni les centres d'examen. Les résumés, les questions et les réponses sont rédigés par nous : ce ne sont pas des documents officiels. Les 100 questions de ce cahier ne sont pas les questions de l'examen civique. Elles servent à vérifier que vous avez compris le livret. En cas de doute, le texte du livret et les textes officiels font foi. Aucune préparation ne garantit la réussite d'un examen ni une décision.

## Le livret en un coup d'œil

Les numéros de page sont ceux imprimés en bas des pages du livret. Ils sont identiques aux numéros de page du fichier PDF.

| Partie | Pages | Chapitres |
|---|---|---|
| Avant-propos et sommaire | 3 à 4 | Ce qu'on attend d'un candidat, le plan du livret |
| 1. Principes et valeurs de la République | 5 à 14 | I. La devise et les symboles (p. 6) ; II. Les principes de la République (p. 10) |
| 2. Système institutionnel et politique | 15 à 23 | I. Démocratie et État de droit (p. 16) ; II. Organisation territoriale (p. 19) ; III. L'Union européenne (p. 22) |
| 3. Droits et devoirs des citoyens | 24 à 36 | I. Les droits fondamentaux (p. 25) ; II. Les obligations et devoirs (p. 32) |
| 4. Histoire, géographie et culture | 37 à 60 | I. Périodes et personnages (p. 38) ; II. Territoire et géographie (p. 49) ; III. Culture et patrimoine (p. 53) |
| 5. Vivre dans la société française | 61 à 76 | I. La vie quotidienne (p. 62) ; II. Travailler en France (p. 70) ; III. La vie familiale (p. 73) |

| Partie | Pages | Chapitres |
|---|---|---|
| Annexes | 77 à 81 | Déclaration de 1789 (p. 78) ; charte des droits et devoirs (p. 79) ; ressources (p. 81) |

Les pages 82 et 83 sont des pages de notes. La partie 4 est la plus longue (24 pages) : prévoyez plus de temps pour elle.

## Pourquoi ce livret compte

L'avant-propos (p. 3) rappelle ce qu'on attend d'un candidat à la naturalisation :

- le français au **niveau B2**, à l'oral et à l'écrit ;
- une connaissance suffisante de l'**histoire**, de la **culture** et de la **société** françaises ;
- l'**adhésion** aux principes et valeurs de la République.

Il décrit aussi le parcours : d'abord l'**examen civique**, puis, si le dossier est recevable, un **entretien** en préfecture, en sous-préfecture ou en consulat. Le livret invite chaque candidat à l'étudier avant ces deux étapes. Il précise qu'il n'est pas complet : il donne une idée du niveau attendu.

Les cinq parties suivent les **cinq thèmes de l'examen civique**. Elles servent donc aussi pour une première carte de séjour pluriannuelle ou une première carte de résident : l'examen porte sur les mêmes thèmes, avec un autre niveau.

## Comment utiliser ce cahier

1. **Ouvrez le livret et ce cahier côte à côte.** Lisez d'abord le résumé d'un chapitre ici, puis les pages du livret indiquées. Le résumé vous dit quoi chercher.
2. **Soulignez dans le livret**, pas dans votre tête. Les dates, les nombres et les noms propres sont ce qu'on oublie le plus vite.
3. **Répondez aux 20 questions sans regarder.** Écrivez vos réponses sur une feuille, puis comparez avec le corrigé.
4. **Relisez les pages indiquées** pour chaque erreur. Notez le numéro de la question dans le tableau de suivi du plan de lecture.
5. **Refaites les questions ratées** trois jours plus tard. Une question réussie deux fois de suite est acquise.

## Comment lire les questions

- Chaque question a **une seule bonne réponse**, parmi 2 (vrai ou faux) ou 3 propositions (A, B, C).
- Le corrigé se trouve **à la fin de chaque partie**. Il donne la bonne lettre, une explication courte et la page du livret à relire.
- Certaines propositions fausses ressemblent à la bonne réponse : c'est voulu. Le jour de l'examen, les pièges sont souvent des dates ou des nombres proches.

## Les mots de ce cahier

| Mot | Ce qu'il veut dire ici |
|---|---|
| Livret | Le livret du citoyen, édition mai 2026, publié par le ministère de l'Intérieur |
| (p. 12) | Renvoi à la page 12 du livret |
| DDHC | Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 |

| Mot | Ce qu'il veut dire ici |
|---|---|
| Examen civique | Le QCM de 40 questions en 45 minutes, réussi à partir de 32 bonnes réponses, demandé depuis 2026 pour certaines démarches |
| Entretien | L'entretien d'assimilation de la naturalisation, en préfecture ou au consulat |

# Partie 1. Principes et valeurs de la République

## Ce que contient la partie 1 (livret p. 5 à 14)

La partie 1 compte 10 pages et deux chapitres. Le premier explique la **devise** et les **symboles** de la France (p. 6 à 9). Le second explique les quatre **principes** inscrits dans la Constitution : une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (p. 10 à 14). La **laïcité** occupe à elle seule quatre pages (p. 10 à 13) : c'est le cœur de la partie.

Cette partie sert deux fois. À l'examen civique, elle correspond au thème « Principes et valeurs de la République ». À l'entretien de naturalisation, on vous demande souvent d'expliquer la laïcité ou l'égalité avec vos mots et un exemple de votre vie.

## Chapitre I. La devise et les symboles (p. 6 à 9)

### La devise : liberté, égalité, fraternité

La devise est écrite sur la façade des bâtiments publics, par exemple les mairies (p. 6).

- **Liberté** (p. 6). Chacun choisit sa manière de vivre, de penser et de s'exprimer. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (DDHC), à son article 4, définit la liberté comme le droit de faire tout ce qui ne nuit pas aux autres. Les limites sont fixées par la loi.
- **Égalité** (p. 6 et 7). Tous les citoyens ont les mêmes droits, quels que soient leur sexe, leur origine, leur religion, leurs opinions ou leur orientation sexuelle. L'égalité entre les femmes et les hommes est écrite dans le préambule de la Constitution de 1946. Une **discrimination** consiste à traiter une personne moins bien qu'une autre, dans la même situation, à cause par exemple de son origine, de son sexe ou de son âge. Elle est **punie par la loi**. Le livret cite le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, les discriminations religieuses et la haine anti-LGBT+ (p. 7).
- **Fraternité** (p. 7). Les citoyens veulent vivre ensemble, malgré leurs différences. La fraternité se traduit par la **solidarité** : collective (la Sécurité sociale, les impôts qui financent les services publics) et entre les générations (les cotisations des salariés paient les retraites). S'engager dans une association de quartier en est un exemple.

> **À retenir.** Pour un employeur, une décision d'embauche ou de promotion doit reposer sur des raisons professionnelles, jamais personnelles (p. 7).

### Les symboles de la France (p. 8 et 9)

| Symbole | Ce qu'il faut savoir | Page |
|---|---|---|
| Fête nationale, le 14 juillet | Souvenir de la prise de la Bastille (14 juillet 1789) et de la fête de la Fédération (14 juillet 1790) ; fête nationale depuis 1880 | p. 8 |
| La Marseillaise | Hymne national écrit par Rouget de Lisle en 1792 ; les paroles complètes sont p. 9 | p. 8 et 9 |
| La langue française | Langue officielle de la République | p. 8 |
| Marianne | Femme au bonnet phrygien (symbole de liberté) ; son buste est dans les mairies | p. 8 |
| Le drapeau bleu, blanc, rouge | Né pendant la Révolution, drapeau officiel depuis 1794 (sauf de 1814 à 1830, sous la Restauration) | p. 8 |

| Symbole | Ce qu'il faut savoir | Page |
|---|---|---|
| Le coq | Fierté, courage, vigilance ; très connu, mais **sans statut officiel** dans la Constitution | p. 8 |

## Chapitre II. Les principes de la République (p. 10 à 14)

L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dit que la France est une République **indivisible, laïque, démocratique et sociale** (p. 10). La Constitution est le texte le plus haut : les lois doivent la respecter. Elle fixe les droits des citoyens et partage le pouvoir entre le gouvernement, le Parlement et les tribunaux.

### Une République indivisible (p. 10)

Personne, ni un individu ni un groupe, ne décide à la place de tous les Français. Les décisions sont prises par les élus ou par le peuple lui-même lors d'un référendum. Les mêmes lois s'appliquent partout, en métropole comme en outre-mer. La seule langue officielle est le français.

### Une République laïque (p. 10 à 13)

La laïcité garantit la **liberté de conscience** : croire, ne pas croire, changer de religion. Elle garantit aussi le libre exercice des cultes, dans le respect de l'ordre public, et elle impose la **neutralité de l'État**. Elle est célébrée le **9 décembre**, date de la loi de **1905** de séparation des Églises et de l'État (p. 10 et 11).

| Où ? | La règle | Page |
|---|---|---|
| L'État | Il ne reconnaît, ne paie et ne finance aucun culte ; il peut financer la restauration d'un monument religieux classé ; exception historique en Alsace et en Moselle | p. 11 |
| L'espace public (rue, parc, transports) | On peut montrer sa religion ; une loi du 11 octobre 2010 interdit de cacher son visage ; une manifestation religieuse peut être encadrée pour l'ordre public | p. 12 |
| Les services publics | Les agents restent neutres pendant leur travail ; les usagers peuvent porter un signe religieux, mais ne peuvent pas exiger une adaptation du service | p. 12 et 13 |
| L'entreprise privée | Les salariés peuvent exprimer leur religion ; le règlement intérieur peut fixer des limites justifiées (sécurité, nature des tâches) | p. 13 |
| L'école publique | Loi du 15 mars 2004 : signes religieux visibles (ostensibles) interdits pour les élèves, signes discrets permis ; on ne refuse pas un cours pour raison religieuse | p. 13 |

Deux idées reviennent souvent :

- le **prosélytisme** (vouloir convertir quelqu'un) est permis sans pression ni violence, mais interdit dans les services publics (p. 11) ;
- le **blasphème** n'est pas un délit : on peut critiquer ou caricaturer une religion. En revanche, la diffamation, l'injure, l'appel à la haine et le négationnisme sont punis (p. 11 et 12).

### Une République démocratique (p. 14)

Le pouvoir appartient au **peuple**, qui l'exerce par ses représentants élus et par le référendum (article 3 de la Constitution). Les citoyens votent à partir de **18 ans**. Au suffrage **direct**, les électeurs choisissent eux-mêmes leurs élus ; au suffrage **indirect**, ce sont des élus qui votent.

### Une République sociale (p. 14)

C'est une suite du principe d'égalité (article 1er de la DDHC). L'État agit pour l'égalité des chances et

aide les plus fragiles : école gratuite, logement social, aide à l'emploi (revenu de solidarité active), santé (Sécurité sociale).

## Les pièges de la partie 1

- Le coq est un symbole connu, mais **pas** un symbole officiel (p. 8).
- La fête nationale rappelle **deux** événements, 1789 et 1790 (p. 8).
- Laïcité ne veut pas dire « interdiction de la religion » : la neutralité vise **l'État et ses agents**, pas les usagers (p. 12).
- Le blasphème n'est pas puni, l'injure envers des croyants l'est (p. 11 et 12).

## Les 20 questions de la partie 1

Répondez sans regarder le livret. Le corrigé est à la fin de la partie.

**Question 1.** D'après l'article 4 de la Déclaration de 1789, la liberté consiste à :

A. faire tout ce que l'on veut chez soi, sans aucune limite fixée par la loi
B. pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux autres
C. obéir uniquement aux lois de son pays d'origine

**Question 2.** Dans quel texte l'égalité entre les femmes et les hommes est-elle inscrite, selon le livret ?

A. Le préambule de la Constitution de 1946
B. Le Code civil promulgué par Napoléon Bonaparte en 1804
C. La loi de 1905

**Question 3.** Vrai ou faux : un employeur peut refuser une promotion à une salariée à cause de son origine.

A. Vrai
B. Faux

**Question 4.** Lequel de ces exemples le livret donne-t-il pour la solidarité entre les générations ?

A. Les impôts qui financent les écoles
B. Les collectes organisées au profit d'une association humanitaire du quartier
C. Les cotisations des salariés qui financent les retraites

**Question 5.** Le 14 juillet rappelle la prise de la Bastille et un autre événement. Lequel ?

A. Le vote de la loi de 1905
B. La fête de la Fédération de 1790
C. La fin de la Première Guerre mondiale

**Question 6.** Qui a écrit La Marseillaise, et en quelle année ?

A. Rouget de Lisle, en 1792
B. Victor Hugo, en 1830
C. Rouget de Lisle, en 1789

**Question 7.** Vrai ou faux : le 14 juillet est la fête nationale depuis 1880.

A. Vrai
B. Faux

**Question 8.** Selon le livret, où trouve-t-on une statue ou un buste de Marianne ?

A. Seulement à l'Élysée
B. Dans les écoles privées
C. Dans toutes les mairies

**Question 9.** Pendant quelle période le drapeau bleu, blanc, rouge n'a-t-il pas été le drapeau officiel ?

A. La Restauration, de 1814 à 1830
B. Le Second Empire, de 1852 à 1870
C. La Quatrième République

**Question 10.** L'article 1er de la Constitution de 1958 décrit la République comme :

A. fédérale, laïque, démocratique et sociale
B. indivisible, laïque, démocratique et sociale
C. indivisible, chrétienne, démocratique et libérale

**Question 11.** « La République est indivisible. » Qu'est-ce que cela veut dire, selon le livret ?

A. Chaque région peut voter ses propres lois
B. Le président de la République décide seul à la place de tous les Français
C. Les mêmes lois s'appliquent partout, en métropole et en outre-mer

**Question 12.** Comment le livret définit-il une personne « agnostique » ?

A. Une personne sceptique vis-à-vis de la religion
B. Une personne qui ne croit en aucune religion
C. Une personne qui pratique deux religions à la fois

**Question 13.** Vrai ou faux : l'État peut payer les travaux de restauration d'une église classée monument historique.

A. Vrai
B. Faux

**Question 14.** Dans quelle partie du territoire l'État a-t-il, pour des raisons historiques, des accords particuliers avec certaines religions ?

A. En Corse et dans les départements d'outre-mer
B. En Alsace et en Moselle
C. En Guyane

**Question 15.** Une personne distribue des tracts sur sa religion dans la rue, calmement. Selon le livret :

A. c'est permis tant que l'ordre public n'est pas troublé
B. c'est interdit partout, au nom de la laïcité
C. il faut d'abord une autorisation écrite du maire de la commune

**Question 16.** Vrai ou faux : en France, se moquer d'une religion dans une caricature est un délit de blasphème.

A. Vrai
B. Faux

**Question 17.** Que prévoit la loi du 11 octobre 2010 citée par le livret ?

A. L'interdiction de porter des signes religieux dans les rues et les transports
B. La fin du financement des cultes
C. L'interdiction de cacher son visage dans l'espace public

**Question 18.** Une usagère se rend à la mairie avec un foulard religieux. Selon le livret :

A. elle en a le droit, si elle respecte le fonctionnement du service
B. elle doit l'enlever, car la mairie est un service public
C. elle peut exiger d'être reçue à un guichet réservé aux femmes

**Question 19.** Que prévoit la loi du 15 mars 2004 pour les élèves des établissements scolaires publics ?

A. Tous les signes religieux sont interdits, même discrets
B. Les signes religieux visibles sont interdits, les signes discrets sont permis
C. Les élèves peuvent refuser un cours qui ne correspond pas à leur religion

**Question 20.** Le caractère « social » de la République vient d'abord d'un principe. Lequel ?

A. La laïcité
B. L'indivisibilité
C. L'égalité

## Corrigé

**1. B** — C'est la définition de l'article 4 de la DDHC, citée par le livret. Les limites de la liberté sont fixées par la loi (p. 6).

**2. A** — Le préambule de 1946 pose l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines : travail, santé, éducation (p. 6).

**3. B** — Faux. C'est une discrimination, punie par la loi. Une décision d'embauche ou de promotion doit reposer sur des raisons professionnelles (p. 6 et 7).

**4. C** — En cotisant, chaque salarié participe au paiement des retraites : c'est la solidarité intergénérationnelle (p. 7).

**5. B** — La fête nationale, fixée en 1880, commémore le 14 juillet 1789 et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 (p. 8).

**6. A** — L'hymne national a été écrit en 1792 par Rouget de Lisle (p. 8). Attention au piège de 1789, l'année de la Révolution.

**7. A** — Vrai. Depuis 1880, le 14 juillet est consacré jour de fête nationale, pour commémorer 1789 et 1790 (p. 8).

**8. C** — Sa statue, placée dans toutes les mairies, rappelle la Révolution française ; Marianne apparaît aussi sur les documents de l'administration (p. 8).

**9. A** — Le drapeau tricolore est officiel depuis 1794, sauf pendant la Restauration (p. 8).

**10. B** — Ce sont les quatre principes de la République (p. 10).

**11. C** — Tous les Français sont soumis aux mêmes lois et ont les mêmes droits et devoirs : c'est l'unité de la République (p. 10).

**12. A** — L'agnostique est sceptique ; l'athée, lui, ne croit en aucune religion. La laïcité protège les deux, comme les croyants (p. 10).

**13. A** — Vrai. L'État ne finance pas la construction d'édifices religieux, mais il peut financer la restauration d'un monument religieux classé au patrimoine (p. 11).

**14. B** — Le livret cite l'Alsace et la Moselle comme exception (p. 11).

**15. A** — Le prosélytisme est permis sans contrainte, violence ni pression ; il est interdit dans les services publics (p. 11).

**16. B** — Faux. Le blasphème n'est pas un délit : c'est la liberté d'expression. L'injure ou l'appel à la haine contre des personnes restent punis (p. 11 et 12).

**17. C** — Cette loi interdit de dissimuler son visage dans l'espace public (cagoule, masque, voile intégral) pour protéger l'ordre public (p. 12).

**18. A** — La neutralité s'impose aux agents, pas aux usagers. Mais on ne peut pas exiger une adaptation du service au nom d'une religion (p. 12).

**19. B** — Les signes ou tenues qui montrent la religion de façon ostensible sont interdits ; les signes discrets sont autorisés (p. 13).

**20. C** — Le livret présente la République sociale comme une conséquence du principe d'égalité, avec l'école gratuite, le logement social, l'aide à l'emploi et la Sécurité sociale (p. 14).

# Le livret complet

Le livret du citoyen : le cahier d'étude, partie par partie (PDF), 29 € TTC, paiement unique.

- Les 5 parties résumées, avec les pages du livret
- 100 questions corrigées, 20 par partie
- 40 mots clés, la frise des dates, les régions en tableaux
- Un plan de lecture en 3 semaines

Détail et conditions de vente : citoyen-pret.fr/packs/cahier-livret-du-citoyen/